

[Français]

**M. Lalonde:** Monsieur le président, à cet égard, je n'ai aucune hésitation à répondre oui à l'honorable chef de l'opposition.

[Traduction]

LA POSSIBILITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DES VIANDES DES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE LA PROVINCE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a dit qu'il a été informé de l'affaire pour la première fois en octobre 1973, à la suite de rumeurs; j'aimerais savoir si l'on a alors prélevé des échantillons dans les grands abattoirs-conserveries et les abattoirs privés du Québec qui ne relèvent pas du ministre de l'Agriculture et, dans la négative, pourquoi on ne l'a pas fait.

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, je crains que l'honorable député déforme encore ce que j'ai pu dire à la Chambre antérieurement. J'ai déclaré systématiquement qu'à l'automne de 1973, un inspecteur de mon ministère a commencé un examen de cette question et fait appel aux forces policières à une date ultérieure; mais, je n'ai jamais déclaré qu'en octobre 1973, j'étais moi-même informé de cette situation.

[Traduction]

LES MOTIFS DE L'EMPÊCHEMENT DES POURSUITES CONTRE LES CHAROIGNARDS DU QUÉBEC

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Le ministre a dit qu'il a été mis au courant de l'affaire en octobre 1973. Il a dit ce matin au comité qu'il ne s'est mis en rapport avec la Gendarmerie royale qu'en février 1974. Premièrement, pourquoi a-t-il attendu si longtemps? Deuxièmement, pourquoi le ministre n'est-il pas intervenu directement aux termes de la loi des aliments et drogues et n'a-t-il pas demandé au procureur général du Canada d'intenter des poursuites?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Encore une fois, monsieur le président, il s'agit des questions posées la semaine dernière, et auxquelles j'ai déjà répondu plusieurs fois. Encore une fois, ce n'est pas moi qui ai demandé l'intervention des forces policières. Cette demande a été faite dans le cours normal et routinier des opérations de mon ministère et par un inspecteur de mon ministère à Montréal, qui a commencé une enquête; et la raison pour laquelle il a demandé l'intervention de la Gendarmerie royale du Canada seulement au mois de février, c'est que cette enquête, commencée en octobre, démarrerait lentement, ce qui démontre la complexité du sujet. Et c'est beaucoup moins simple que l'honorable député ne semble le croire; il n'y a rien de magique dans tout cela, il n'y a

### Questions orales

rien de sinistre non plus, en ce sens que les fonctionnaires de mon ministère ont collaboré, de façon normale avec les autorités policières afin de mener cette enquête à bonne fin, ce qui heureusement semble se réaliser à l'heure actuelle.

[Traduction]

DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE L'AFFAIRE DU TRAFIC DE CHAROGNE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Vu le malaise qu'ont causé les révélations faites au Québec et la preuve que cette charogne a été vendue en dehors de la province de Québec, le ministre, à dessein de calmer les esprits, suivra-t-il le même procédé qu'il a adopté l'automne dernier face à l'affaire de la viande hachée contaminée, et a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, j'ai déjà répondu très clairement à cette question, qu'il y a une enquête d'une commission royale en cours, que nous devons laisser cette enquête se dérouler selon les processus normaux, et que ce n'est pas en faisant des déclarations à gauche et à droite, comme l'honorable député semble vouloir le suggérer, qu'on va faciliter la poursuite de l'enquête et rassurer les consommateurs au Canada.

[Traduction]

LA QUESTION DU PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS CHEZ LES CHAROIGNARDS

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a informés qu'en février 1974 la Gendarmerie royale avait été chargée de faire une enquête sur la vente de charogne. Le ministre peut-il nous dire si l'on avait alors prélevé des échantillons dans les abattoirs du Québec afin d'établir s'il s'agissait vraiment de viande d'animaux d'équarrissage et dans l'affirmative, existe-t-il des rapports à ce sujet?

● (1420)

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Encore une fois, monsieur le président, il y a une information erronée dans la question de l'honorable député. Sauf pour les rumeurs, il n'y avait pas de preuve, au mois de février 1974, qu'il y avait de telle viande vendue au Québec. C'est la raison pour laquelle nous avons fait intervenir les forces policières pour poursuivre cette enquête à fond avec tous les moyens dont elles disposent, moyens dont mon ministère ne dispose pas évidemment.

[Traduction]

LES MOTIFS DE L'EMPÊCHEMENT DES POURSUITES CONTRE LES CHAROIGNARDS

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Une dernière question supplémentaire. Il semble maintenant prouvé que de la charogne se vend à grande échelle. Personne n'en doute, je pense. Pourquoi le ministre ne porte-t-il pas des accusations et pourquoi croit-il ne pas pouvoir porter d'accusations du simple fait que l'enquête se poursuit?